



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bilan Flavescence Dorée

Année 2025

Important : Les résultats d'analyse des ceps marqués durant les prospections 2025 ont été communiqués aux vignerons concernés, soit par e-mail (début novembre), soit par courrier (fin novembre). Les pieds positifs à la Flavescence Dorée et au Bois Noir doivent être arrachés avant le 31 mars 2026.

L'Arrêté Préfectoral (AP) Régional du 09 mai 2025 reconnaît le caractère endémique de la Flavescence Dorée (FD) sur le vignoble néo-aquitain. La présence régulière de la maladie modifie les stratégies de lutte, d'une stratégie d'éradication visant à éliminer la présence du pathogène vers une stratégie d'enrayement visant à limiter son impact. Dans ce nouveau contexte réglementaire, l'ensemble du département de la Gironde est considéré comme une zone infectée, intégralement soumise à la possibilité de déclenchement de traitements insecticides obligatoires contre l'insecte vecteur. Les exploitants viticoles et leurs représentants professionnels doivent présenter aux autorités sanitaires un plan d'action collectif pluriannuel, soumis à la validation du Préfet, qui détaille les actions de gestion réalisées.

Le GDON du Libournais est en charge du plan d'action collectif « Flavescence Dorée » pour le compte des vignerons sur un territoire constitué de 27 communes, représentant un peu plus de 14 500 ha en production, soit 17 % du département. Les différentes actions menées sont axées sur la recherche et l'élimination de la maladie (prospection et arrachage des ceps contaminés) et sur la maîtrise de l'insecte vecteur, la Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD), en limitant au maximum le recours à l'utilisation d'insecticides.

Ce document de synthèse présente le protocole et les résultats obtenus en 2025.



Contrôle de l'insecte vecteur sur le GDON du Libournais

Superficie soumise à traitement insecticide

Le protocole de traitement repose sur des cercles de 500 m autour des parcelles contaminées et sur l'observation des populations d'insecte vecteur (comptage larvaire, piégeage des adultes). Il vise à limiter les surfaces à l'échelle spatiale et à réduire le nombre d'applications d'un insecticide tout en maîtrisant les populations de CFD. La baisse de la dispersion de la FD observée ces dernières années permet une réduction des surfaces concernées par au moins un insecticide. En 2025, 38 zones de traitement ont été délimitées, représentant 2 752 ha de vignes plantées, soit environ 19 % du vignoble (contre 25 % en 2022 et 100 % en l'absence de plan d'action collectif mis en œuvre...). Cette réduction de 81 % du parcellaire soumis à insecticide se poursuivra en 2026 où 7 zones seront supprimées, sans

aucune nouvelle création (pas de découverte de nouveau foyer en 2025), correspondant à environ 410 ha de surface non traitée supplémentaire (- 15 %).

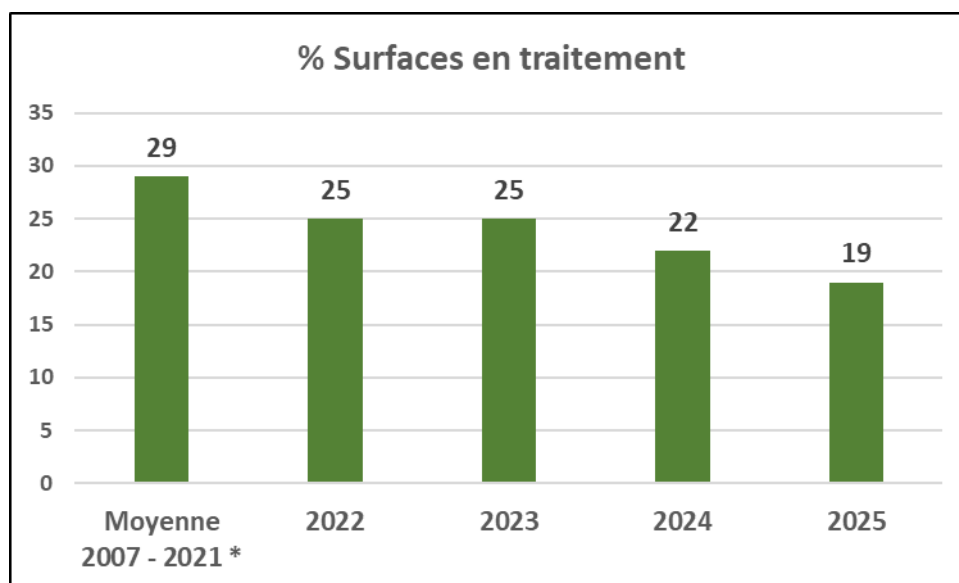


Figure 1 : Evolution des surfaces soumises à traitement insecticide

* Moyenne calculée hors année de traitement généralisé (2012, 2016, 2020)

Nombre de traitements cumulés

Pour les utilisateurs d'insecticides de synthèse, le protocole impose une application sur la phase larvaire de l'insecte vecteur (au début du mois de juin) suivie, si nécessaire, d'une application adulticide dans le courant de l'été, dépendante des populations de CFD piégées. Pour les utilisateurs d'insecticides d'origine naturelle (protocole AB), les parcelles sont soumises à 2 applications au stade larvaire afin de couvrir la période d'éclosion malgré l'absence de rémanence des produits utilisés. Les parcelles contaminées par la FD sont soumises à 3 TO durant la première année de traitements, indépendamment du type d'insecticide pulvérisé.

Un renouvellement de traitement a été demandé durant l'été sur 8 des 38 zones. En intégrant également au calcul la part de surface traitée 2 fois en protocole AB (estimée à 20 % des surfaces), la surface réellement traitée s'élève à 3 794 ha (surface exprimée en hectares développés, prenant en compte le nombre de traitements par unité de surface).

Respect des consignes de Traitement Obligatoire

Le GDON du Libournais réalise des observations parcellaires afin d'évaluer le respect et l'efficacité des consignes de lutte sur les différents secteurs concernés. Cette année, 43 parcelles ont fait l'objet d'un suivi de populations larvaires, avec un dépassement de seuil après traitement observé pour 4 d'entre elles (soit 10 %). Un réseau de 243 pièges jaunes a également été déployé dans les zones de traitement et 39 ont présenté un dépassement de seuil durant l'été (soit 16 %).

Ces niveaux d'échec en 2025 sont supérieurs aux moyennes historiques (voir figure 2, page suivante) mais doivent être relativisés. Les dépassements larvaires après insecticide ont fait l'objet d'une demande de renouvellement de traitement auprès des concernés et un seul a maintenu un

dépassement sur le piège durant l'été. De plus, les conditions chaudes et sèches du millésime ont été largement favorables au développement des populations de CFD, ainsi qu'à l'attractivité des pièges jaunes utilisés pour surveiller ces populations. Les variations de captures observées sont donc en partie influencées par la qualité de la mesure (phénomène déjà observable en 2022).

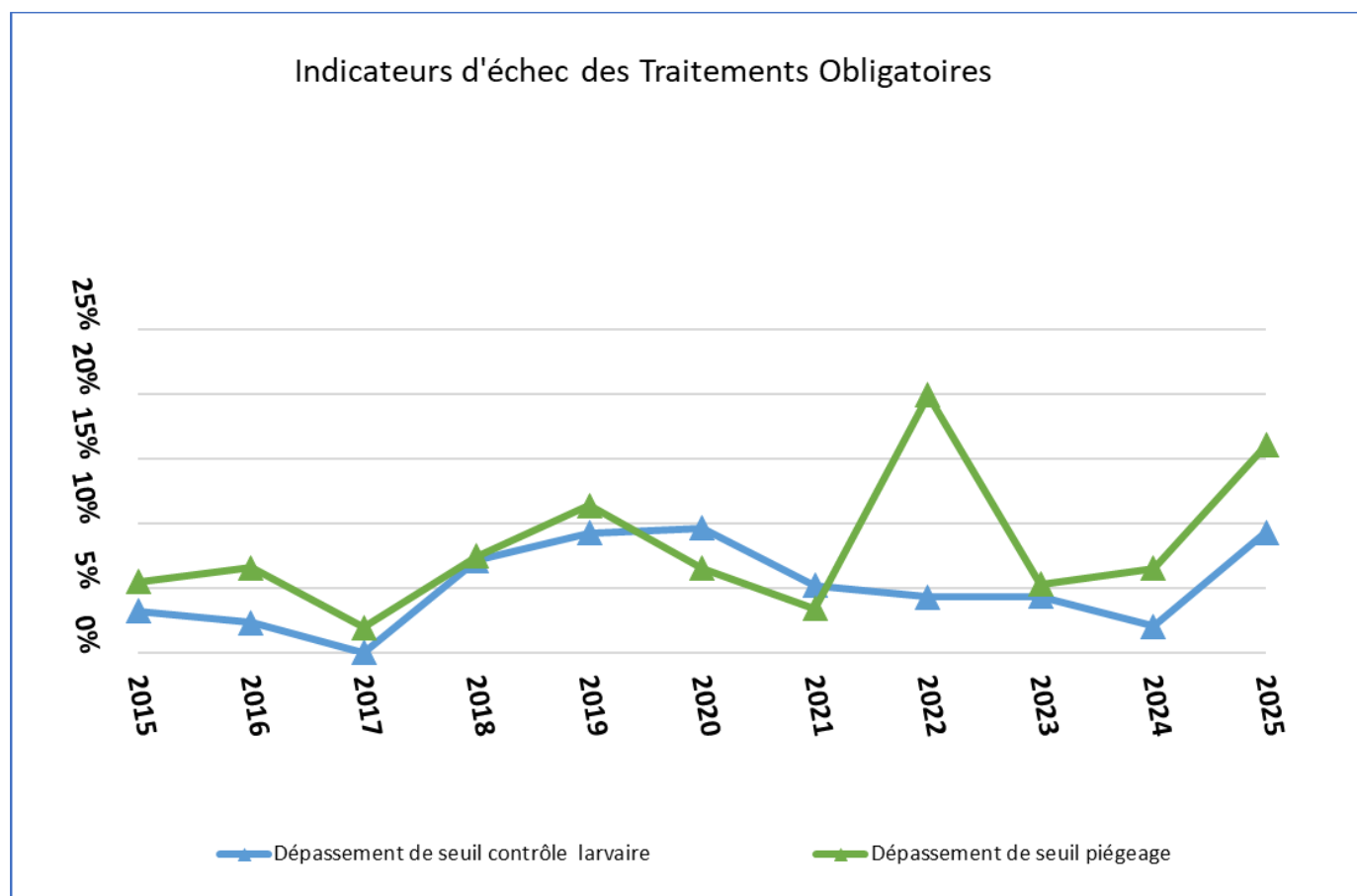


Figure 2 : Proportion d'échec des traitements entre 2015 et 2025



Bilan des Prospections 2025

Secteurs prospectés en 2025

Le protocole du GDON du Libournais se base sur une prospection tournante d'un quart du vignoble tous les ans, permettant ainsi une surveillance intégrale tous les 4 ans. A cela vient s'ajouter l'ensemble des parcelles contaminées par la FD depuis moins de 4 ans. Elle peut être complétée par des zones facultatives selon les besoins et la disponibilité des équipes.

La prospection 2025 a couvert une surface de 4 421 ha. Elle a concerné :

- L'intégralité des communes de Lalande de Pomerol, Pomerol, Puisseguin, Saint Christophe des Bardes, Saint Pey d'Armens, Saint Philippe d'Aiguille et Sainte Colombe.
- Une part importante de Néac (moitié est, prospection intégrale réalisée sur 2024 - 2025) et Saint Magne de Castillon (tiers nord, prospection intégrale réalisée de 2023 à 2025).

- Des zones plus limitées sur les communes de Belvès de Castillon, Castillon la bataille, Montagne, Saint Genès de Castillon et les Salles de Castillon.
- Toutes les parcelles contaminées par la FD depuis moins de 4 ans.

Evolutions des contaminations de FD

Le tableau 1 présente l'état des contaminations FD sur le GDON sur les 6 dernières années.

Tableau 1 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

GDON du Libournais	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part des surfaces prospectées (%)	34%	35%	31%	32%	29%	30%
Surfaces en obligation d'arrachage (ha)	0	0	0	0	0	0
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	984	653	353	181	112	146
Ratio Pieds contaminés / 100 hectares prospectés	17	11,2	6,6	3,2	2,2	3,3

Le nombre de ceps contaminés identifiés en 2025 est en légère hausse par rapport à 2024 et revient au niveau de 2023 (3,3 ceps contaminés pour 100 ha prospectés en moyenne). Ce chiffre ne doit pas remettre en cause la bonne maîtrise de la contamination. Aucun nouveau foyer important n'a été découvert cette année et la dissémination de la maladie semble moins marquée en 2025, avec peu de parcelles isolées concernées. Les pieds malades sont majoritairement concentrés sur deux foyers déjà connus, comptant respectivement 18 % et 58 % des ceps marqués en 2025. La gestion de la maladie sur ces deux parcelles reste préoccupante pour 2026.

Le Bois Noir (BN), une jaunisse à phytoplasme différente de la FD mais présentant des symptômes exactement identiques, est présent de manière régulière sur certains territoires (Libourne – Condat, Puisseguin, Saint Philippe d'Aiguille, Sainte Colombe). Seule une analyse d'ADN permet la discrimination des deux maladies. Ces analyses ne portant pas systématiquement sur l'intégralité des ceps, le BN peut avoir un effet masquant sur la FD lorsque de nombreux ceps présentent des symptômes de jaunisse (d'où la nécessité de l'arrachage des ceps contaminés BN).

L'état des lieux de la contamination en 2025 sur le territoire du GDON du Libournais peut se résumer à deux situations distinctes :

- Absence ou présence faible de la FD :

Une prospection intégrale de Lalande de Pomerol, Pomerol, Saint Christophe des Bardes, Saint Pey d'Armens, Saint Philipe d'Aiguille et Sainte Colombe démontre une absence totale de FD sur ces 6 communes. Les prospections partielles menées sur les communes des Artigues de Lussac, Belvès de Castillon, Castillon la Bataille, Francs, Montagne, Néac, Saint Genès de Castillon et les Salles de Castillon ont également mis en évidence l'absence de contamination sur ces zones. Seules les communes de Lussac, Puisseguin et Saint Emilion sont concernées par une présence dispersée de la maladie, de très faible ampleur (2 ceps par communes, pour 5 parcelles contaminées au total). Cette dissémination est jugée peu préoccupante, issue d'une contamination de fond maîtrisée pour l'instant.

Pour la première année depuis 2019, les foyers historiques importants de Belvès de Castillon et de Francs n'ont présenté aucun cep malade. Après une légère augmentation en 2024, liée aux contaminations ayant eu lieu avant la mise en place de la lutte, le foyer de STEM03 est également en diminution.

- Foyers actifs plus importants :

A Libourne, 15 ceps isolés ont été découverts, disséminés sur le vignoble urbain et à Condat, au même niveau que la contamination observée en 2024 (15 ceps également). Cette présence régulière de la FD, mélangée à une contamination de BN sur la presqu'île de Condat (16 ceps en 2025), reste problématique.

La commune de Saint Sulpice de Faleyrens présente un bilan contrasté : après une baisse entre 2023 et 2024, le nombre de ceps contaminés est à nouveau multiplié par 2 en 2025 (de 50 à 86). La maladie est cependant moins dispersée, la majorité des ceps (84) se concentre sur le foyer du port de Branne, en augmentation pour la deuxième année consécutive.

Enfin, la commune de Saint Magne de Castillon présente la situation la plus préoccupante, avec deux foyers actifs. Le foyer de STMA02 découvert en 2024 est en progression, passant de 5 à 10 ceps contaminés. Les symptômes observés en 2025 correspondent à des contaminations antérieures à la mise en place de la lutte insecticide, initiée en 2025 après la découverte du foyer. Cependant, la présence d'une surface importante de vignes abandonnées dans l'environnement direct du foyer incite à la plus grande prudence. Le foyer du Port de Civrac présente une augmentation également préoccupante, de 2 à 30 ceps.

Pour plus de détail, le tableau 3 (en dernière page) présente une courte synthèse de la situation sanitaire sur chaque commune prospectée en 2025.

Résultats des analyses de laboratoire

Lors des prospections, les ceps symptomatiques sont marqués et géolocalisés. Un prélèvement de feuilles est également réalisé pour confirmation par analyse PCR. Un seul échantillon est effectué par parcelle viticole, dans la limite de 5 ceps. Les tests sont réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse de Gironde (LDA 33, accrédité COFRAC). Le tableau 2 présente les résultats des campagnes 2023 à 2025.

Tableau 2 : Bilan des analyse de laboratoire entre 2023 et 2025 sur le GDON du Libournais

Année	Pieds contaminés Bois Noir (nb/%)	Pieds contaminés Flavescence Dorée	Pieds sans jaunisse détectée (nb/%)	TOTAL
2025	192	146	139	477
	40%	31%	29%	100%
2024	647	112	73	832
	78%	13%	9%	100%
2023	1412	181	72	1665
	85%	11%	4%	100%

Les conditions climatiques peu favorables à l'expression des symptômes de jaunisse, couplées à l'absence de FD, voire de BN, sur les vignobles prospectés cette année, entraînent une baisse du nombre de ceps repérés en 2025. La prévalence des deux jaunisses est équivalente cette année, résultant de la légère augmentation de la FD et de l'absence de BN sur certaines communes (Lalande de Pomerol). Presque 30 % des analyses se sont révélées négatives, cette augmentation du taux d'erreur témoigne de la précaution prise par les techniciens préleveurs devant des symptômes de jaunisse peu présents et / ou peu marqués.

En 2025, **18 propriétés** sont concernées par une demande d'arrachage pour détection de contamination Flavescence Dorée (FD) sur leur parcellaire (au moins 1 pied) et **58 exploitants** ont reçu une demande d'arrachage pour des ceps contaminés par le Bois Noir (au moins 1 pied). Enfin, 80 châteaux ont au moins un cep marqué qui s'est avéré négatif après analyse au laboratoire. Un courrier d'information leur a également été envoyé.

Evolution des surfaces de vignes à l'abandon

L'arrêté préfectoral du 09 mai 2025 (Article 1^{er}) modifie les définitions des vignes non cultivées et distingue 3 catégories : Les vignes à l'abandon, correspondant à une absence manifeste de pratiques culturales et présence de végétaux ligneux sauvages, les vignes non entretenues, correspondant à une absence de pratiques culturales depuis au moins 2 ans et les repousses de vignes, spontanées ou sauvages. L'AP prévoit également (Article 4) l'arrachage ou la remise en état de ces trois catégories dans les zones infectées situées en stratégie d'enrayement (cas de l'ensemble de la Gironde).

Les techniciens du GDON du Libournais profitent du cycle de prospection contre la FD pour réaliser un recensement de ces vignes non cultivées. Les parcelles ou parties de parcelle sont localisées sur les cartes papier utilisées par les chefs d'équipes de prospection. Chaque cas est ensuite vérifié une deuxième fois sur le terrain par un technicien permanent de la structure durant l'automne. Les données sont ensuite numérisées et transmises sur un serveur centralisé (Mobigip VNC) qui recense les cas connus à l'échelle départementale. Ces données cartographiques sont ensuite utilisables par les instances professionnelles (CIVB, FGVB...) ou administratives (DRAAF-SRAL, OVS-FREDON, DDTM...) afin de mener des actions d'information ou de contrôle.

Conséquence de la crise économique traversée par le vignoble, le nombre de vignes non cultivées est en augmentation sur le territoire du GDON du Libournais. Entre 2024 et 2025, une hausse des recensements de + 42 % est constatée pour les vignes à l'abandon. Elle est de + 35 % pour les parcelles présentant des repousses de portes greffes. Au total, 1 020 références cadastrales sont concernées, correspondant à un parcellaire d'environ 310 ha (2,1 % du parcellaire planté).

Cet état des lieux doit être pris en compte dans la gestion stratégique de la FD. Ces parcelles constituent des zones refuges pour le vecteur dans les zones de traitement et des réservoirs potentiels de la maladie. Le risque est particulièrement pernicieux pour les repousses de porte-greffes qui, une fois contaminées, peuvent transmettre la maladie sans pour autant présenter de symptôme. Elles jouent alors un rôle actif dans les contaminations mais sont particulièrement difficiles à localiser. De manière empirique, un lien clair est établi entre le maintien chronique de la maladie, souvent sous forme de petits foyers disséminés, et l'importance des surfaces de vignes non cultivées dans le paysage. A moyen terme, la généralisation de vignes non cultivées pourrait entraîner la dispersion géographique de la FD et l'impossibilité de proposer des stratégies de gestion par cercle sur les

communes concernées. La gestion des vignes non cultivées est un enjeu majeur pour conserver notre capacité à assainir le vignoble de la FD et à proposer des protocoles de traitements très localisés.



Conclusion

Une étape majeure dans la vie du GDON a été franchie en 2019 avec l'adhésion des appellations Castillon et Francs Côtes de Bordeaux. Des foyers actifs de FD étaient alors présents sur ces communes et la présence de la FD avaient donc logiquement augmenté. Les travaux menés ont permis d'inverser la tendance à compter de 2021 et de réduire continuellement la maladie. Fin 2025, la pression en FD est faible, équivalente à celle de 2014, et ne présente plus de disparité entre les appellations Francs et Castillon et le reste du Groupement. Ce résultat est obtenu avec une limitation forte du recours aux insecticides de lutte obligatoire comparativement aux obligations initiales de l'arrêté préfectoral.

Dans le cas d'une maladie aussi épidémique que la FD, la tendance peut rapidement s'inverser en cas de manque de rigueur dans la gestion de la thématique. Le maintien d'un arrachage soigné des pieds contaminés dans les délais impartis, ainsi que la maîtrise des vignes non cultivées sont des enjeux majeurs identifiés pour garantir le maintien des bons résultats obtenus actuellement.

L'équipe du GDON du Libournais

Tableau 3 : Description détaillée des résultats FD 2025

Communes	Surface prospectée / totale (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Commentaires
Les Artigues de Lussac	10 / 234	0	0	0	RAS
Belvès de Castillon	35 / 250	0	0	0	Foyer sans expression en 2025
Castillon la Bataille	19 / 151	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2024
Francs	15 / 215	0	0	0	Foyer sans expression en 2025
Lalande de Pomerol	612 / 612	0	0	0	RAS
Libourne	123 / 484	15	6	1	Contaminations sur Condat et ceps isolés en secteur urbain
Lussac	32 / 1 358	2	2	0	Parcelles isolées éparses
Montagne	82 / 1 738	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2024
Néac	297 / 545	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2024
Pomerol	476 / 476	0	0	0	RAS
Puisseguin	971 / 971	2	2	0	Parcelles isolées éparses
Saint Christophe des Bardes	556 / 556	0	0	0	RAS
Saint Cibard	10 / 172	0	0	0	RAS
Sainte Colombe	225 / 225	0	0	0	RAS
Saint Emilion	14 / 2067	2	1	0	Foyer 2024 en régression
Saint Etienne de Lisse	27 / 573	0	0	0	RAS
Saint Genès de Castillon	45 / 256	0	0	0	RAS
Saint Magne de Castillon	211 / 504	39	2	2	Foyers isolés, lieux-dits « Raillon » et « Port de Civrac »
Saint Pey d'Armens	353 / 353	0	0	0	RAS
Saint Philippe d'Aiguille	246 / 246	0	0	0	RAS
Saint Sulpice de Faleyrens	29 / 1 004	86	2	1	Foyers disséminés le long de la Dordogne
Les Salles de Castillon	15 / 235	0	0	0	Pas d'expression sur foyer 2023
Vignonet	18 / 308	0	0	0	RAS
Total	4 421 ha	146	15	4	

En 2025, aucune prospection n'a été menée sur les communes de Gardegan et Tourtirac, Saint Hippolyte, Saint Laurent des Combes et Tayac.